



## PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

Notre protocole sanitaire se base sur celui du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse du 16 Novembre 2020

L'ensemble des fiches ci-après, concernant la prise en charge des enfants dans les différents moments de la journée et les procédures de nettoyage, reposent sur les 6 fondamentaux.

***Ces 6 fondamentaux sont à respecter pour chacune des situations de vie au périscolaire.***

- 1) La sécurité de nos personnels
- 2) Le maintien de la distanciation physique
- 3) L'application des gestes barrières
- 4) La limitation du brassage des enfants et leur sécurité physique et affective
- 5) Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel
- 6) La formation, l'information et la communication

### La sécurité de nos personnels

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des employés. (Code du travail, art. L-4121-11).

Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels, mise à jour du DUERP
- Des actions de formations et d'information, réunions et affichage
- La mise en place d'une organisation, par le présent protocole et de moyens adaptés par la fourniture de matériel de protection et de gel hydro alcoolique.

Il doit veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Chaque salarié doit se conformer aux instructions qui lui sont données par son employeur en fonction de la situation de son entreprise et de sa propre situation (Code du travail, art. L4121-12). Concrètement chaque salarié doit respecter ce présent protocole, ainsi que les différentes directives émanant de la DDCS ou la direction du PELS et de son site.

Il incombe à chaque salarié, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de prendre soin de sa santé et de sa sécurité, ainsi que celle des autres personnes concernées par ses actes et ses omissions au travail. Cette obligation est sans incidence sur le principe de responsabilité de l'employeur.

**Les directeurs sont les référents COVID des sites, Alexandra est la référente COVID pour l'ensemble des périscolaires.**

### Le maintien de la distanciation physique

**Pour les enfants de maternelles**, la distanciation physique doit être maintenue entre les enfants de groupes différents, dans les espaces clos comme à l'extérieur. En revanche la distanciation physique ne s'impose pas entre les enfants de même groupe.

**Pour les enfants de primaires**, la distanciation physique d'au moins 1 mètre est à appliquer, lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos :

- Entre l'encadrant et l'enfant
- Entre enfants, tous les espaces peuvent être mobilisés (autres salles ou locaux).

La distanciation physique ne s'applique pas en extérieur entre enfants d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives, **lorsqu'ils portent un masque.**

**ATTENTION : si le ou les locaux ne sont pas déclarés dans le TAM, se diriger vers Alexandra DELMAS pour faire le nécessaire.**

Les activités en air libre sont encouragées (quand les conditions climatiques le permettent).

### L'application des gestes barrières

Ils doivent être appliqués en permanence partout et par tout le monde :

- **Se laver très régulièrement les mains** : avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 secondes, et un séchage avec du papier à usage unique.
  - o A l'arrivée au périscolaire
  - o Avant et après chaque repas
  - o Avant et après le passage aux toilettes
  - o Après s'être mouché, toussé ou éternué
  - o Le soir en arrivant à son domicile

**Le lavage des mains peut se faire sans distanciation physique pour des enfants d'un même groupe.**

- **Tousser / éternuer dans son coude ou un mouchoir**
- **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- **Saluer sans se serrer la main et éviter de s'embrasser**

S'ajoute aussi :

- **Le port du masque** :
  - o **Pour le personnel**, fourni par l'employeur.  
Utilisez les masques lavables, **ces masques sont de norme AFNOR** (donc homologués)

## PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

Afin d'utiliser les masques lavables de manière efficace :

**Le lavage des masques se fait sur le périscolaire à une température de 60 °, pour les structures possédant un lave-linge.**

Pour ceux qui ne sont pas équipés, voyez avec la mairie ou les écoles, comme cela se fait déjà sur certains sites.

- **Pour ce faire :**

- Prévoir un réceptacle pour récolter les masques à nettoyer
- La manipulation par la personne en charge du lavage se fait équipée de gants
- Suivre les indications de lavage (à 60 °C)
- Le réceptacle est à désinfecter avec un produit virucide

**Le port du masque est obligatoire en présence des enfants, des parents et de ses collègues, en espace clos comme en extérieur.**

- **Pour les enfants**, Les masques sont requis pour les enfants de plus de 6 ans, dans les espaces clos comme en extérieur, ils seront fournis par les parents.  
Attention : il est proscrit pour les enfants de moins de 6 ans.

**Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les enfants lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise des repas, activités sportives). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et / ou respect de la distanciation physique.**

- **La ventilation des locaux :**

- Pendant minimum 15 minutes
- Le matin avant l'arrivée des enfants
- A chaque fois que les enfants quittent la salle
- Au moment du déjeuner
- Le soir pendant le nettoyage des locaux

**L'aération des locaux doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.**

### La limitation du brassage des enfants et leur sécurité physique et affective

La stabilité des groupes d'enfants contribue à la limitation du brassage. Les périscolaires définissent l'organisation de la journée et des activités ainsi que l'attribution des groupes aux animateurs, de manière à intégrer cette contrainte.

L'objectif est de limiter les croisements entre les enfants de groupes différents, constitués par l'école dans la mesure du possible.

- Les circulations dans le bâtiment : les déplacements devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.



## PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

La mission première d'un animateur est d'assurer la sécurité physique et affective des enfants, avec ses équipements de protection et la distanciation physique, elle semble plus compliquée.

Nos équipes aborderont avec les enfants les gestes barrière de manière ludique et des jeux autour du COVID peuvent être réalisés afin de désacraliser le virus.

**La sécurité physique** sera bien assurée de par le comportement de chacun et la bonne transmission des informations du nouveau mode de vie au périscolaire.

**La sécurité affective** sera assurée par le côté rassurant de nos équipes, le dialogue avec les enfants, en leur donnant les réponses à leur questionnement et la transparence de notre communication en général.

**Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 09/11/2020.**

### Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont essentiels à la lutte contre la propagation du virus.

Le nettoyage et la désinfection se feront selon le protocole de nettoyage en place sur la structure.

**L'utilisation de produits virucides est de rigueur.**

#### Fréquences des nettoyages :

- Pour les sols et grandes surfaces (tables et bureaux) : nettoyage au minimum 1 fois / jour
- Pour les point de contact : nettoyage désinfection au minimum 2 fois / jour
- Pour les tables du réfectoire : nettoyage désinfection après chaque service

#### **SI UN CAS COVID-19 EST SURVENU AU PERISCOLAIRE**

- Consigner la zone par un balisage
- Prévoyez un protocole de nettoyage essuyage humide avec lavette à usage unique imprégnée de solution virucide selon **EN 14476**, de toutes les surfaces des objets meublants, les points de contact. L'agent sera équipé d'une combinaison jetable ou blouse et de gants jetables ou de gants de ménage.
- Le port du masque n'est pas nécessaire en l'absence d'aérosolisation par les sols et les surfaces. L'entretien des sols se fait avec un bandeau de lavage à usage unique, imprégné d'un produit détergent désinfectant ou d'un bandeau de lavage textile réutilisable après un cycle de lavage à 60 °C.

### La formation, information et la communication

Un plan de communication est établi à destination du personnel, des parents et des enfants. Il est nécessaire de sensibiliser tous ces publics à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

- **Le personnel** est formé et informé lors de la réunion de pré rentrée axée sur la sécurité :
  - Utilisation des masques et des gants
  - Mise à jour du DUERP
  - Protocole sanitaire
  - Innover dans la prise en charge des enfants.

De l'affichage est mis dans l'ensemble de la structure afin de rappeler les gestes barrières en permanence.

- **Les parents** seront informés préalablement à l'inscription de l'enfant des modalités d'organisation :
  - Les conditions d'ouvertures et d'inscription au périscolaire (uniquement les enfants qui ont repris le chemin de l'école et ceux des classes ouvertes).
  - De leur rôle actif dans le respect des gestes barrières
  - **De leur responsabilité de veiller à l'apparition de symptômes chez leur enfant, de prendre température quotidienne avant l'accueil (la température doit être inférieure à 38 °C). Dans le cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19, chez l'enfant ou dans sa famille. Dans ces cas, l'enfant ne pourra pas être accueilli.**
  - **De la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'enfant qui est concerné.**
  - Des moyens mis en œuvre en cas de symptôme chez un enfant ou un personnel
  - De la procédure d'application lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre
  - Des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et coordonnées des personnels de santé
  - De l'interdiction de pénétrer dans le périscolaire
  - Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves
  - Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie
  - De l'organisation de la prise des repas.
- **Les enfants** seront informés le jour de la rentrée des gestes barrières au travers de vidéos, affiches et autres supports adaptés à l'âge des enfants. Cette sensibilisation est à répéter autant que nécessaire pour que ces gestes deviennent des rituels. Une attention particulière doit être apportée aux enfants porteurs de handicap, pour leur permettre en fonction de leur âge, de réaliser ces gestes barrière.

### L'ACCUEIL DU PUBLIC

#### 1 – Pour l'ensemble du personnel

- Entrées et sorties des salariés en fonction des règles de distanciation physique. Arrivée avant l'accueil des enfants.
- Mise à disposition : masques, visières, gants, savon, lingettes antes, gel hydro alcoolique en quantité suffisante et papier à usage unique pour l'essuyage des mains, à leur arrivée sur la structure.
- Des réceptacles mis à disposition pour recueillir les objets de protection usagers, à identifier.
- Afficher visiblement les gestes barrières
- Appliquer le principe de distanciation sociale sur la structure :
  - o En éloignant les postes de travail / se répartir dans les salles
  - o En aérant régulièrement (ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée)
  - o En réaménageant les espaces
- **Se laver autant de fois les mains que nécessaire, surtout lors des repas**
- Pauses avec distanciation sociale et lavage des mains : avant et après.
- Matérialisation des espaces de travail pour respecter la distanciation à l'aide d'affichage ou de marquage au sol.
- Mise en place d'une note invitant les personnels à risques chroniques à se manifester, par tous les moyens.
- Rappel : s'abstenir de manipuler des outils ou matériel affectés individuellement à un autre salarié.

#### 2- Pour l'accueil des enfants dans la structure

**Ne pourra être accueilli, tout enfant ayant de la fièvre et des symptômes évoquant la COVID-19, et / ou à un autre membre du foyer. De même pour les enfants ayant été testés positivement ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme cas contact à risque.**

- Port du masque **pour l'accueillant** et de gel hydro alcoolique mis à disposition
- Identifier les flux d'entrée et de sortie, en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Sinon, un sens prioritaire de passage doit être défini afin de respecter la distanciation sociale.
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous types de moyens (panneau, marquage au sol, rubalise, plots...).
- Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchage de couleur).

## PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

- Maintenir les portes d'entrée ouvertes pendant l'accueil, pour limiter les points de contact, tout en maintenant le dispositif Vigipirate et mettre des animateurs aux différents accès.
- Privilégier une arrivée échelonnée, par zone ou des bâtiments en lien étroit avec les collectivités locales, afin de tenir compte des possibilités de transport scolaire.
- Communiquer avec les familles et les enfants sur le respect des horaires d'arrivée afin d'éviter un engorgement à l'entrée.
- Proscrire l'accès au bâtiment à toutes personnes externes au périscolaire (parents, autres accompagnants).
- Organiser le lavage des mains, l'utilisation de solution hydro alcoolique sous contrôle étroit d'un adulte peut être envisagé.
- Assurer un accès direct vers la salle ou lieu d'activité après le lavage des mains.
- Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichages, courriels, Facebook, blog...) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrements, situation sanitaire, ect...

**La température des enfants et / ou d'encadrant ne pourra être prise qu'en cas de symptômes au sein de l'établissement.**

### 3 – Pour les visiteurs et usagers

- Les inscriptions se feront par les moyens dématérialisés (portail, mails)
- Proposer aux familles qui ne le seraient pas, de passer au prélèvement automatique, pour éviter les contacts lors des règlements.
- Pour les familles n'étant pas en prélèvement automatique, prévoir un système de récolte des paiements sans contact ou par virement en dernier recours.
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique ou point d'eau avec savon + masques
- Installer un marquage au sol pour obliger la distanciation sociale, il conviendra de limiter les entrées
- L'accès aux usagers du périscolaire ne se fera qu'en cas d'urgence et sur rendez-vous.

**L'accès dans la structure aux responsables légaux reste exceptionnel et à condition de : porter le masque, respecter la distanciation physique d'au moins 1 mètre et le lavage des mains à l'entrée.**

### 4- Livraison (personnel extérieur)

- Réaliser la remise des documents et des signatures sans contact entre les personnes
- Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le directeur du site, laisse le colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des alternatives qui confirment la bonne livraison sans nécessairement recueillir de signature du destinataire.
- Pour la livraison des repas, le protocole reste à l'identique tout en respectant la distanciation physique et le lavage des mains.

### LES SALLES D'ACTIVITES

#### Aménagement des lieux différents lieux d'accueil

- La salle d'activité est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre
  - o Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation
  - o Définir les modalités d'occupation des salles
  - o Respecter la distance d'au moins 1 mètre entre les tables
  - o Eviter au maximum les installations de tables en face à face
  - o Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaire
  - o Eloigner les tables des portes
  - o Limiter les déplacements dans les salles
- Veiller à limiter le croisement des groupes, mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur des salles par un marquage au sol.
- Adapter la salle de sieste pour assurer la distanciation physique et respecter les consignes sanitaires.

#### Aménagement d'une pièce d'isolement

- Définir une pièce / endroit qui permettra d'isoler enfant ou adulte présentant des symptômes du COVID 19

### LA GESTION DES CIRCULATIONS

- Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation
  - o Privilégier un sens unique de circulation
  - o A défaut définir un sens de circulation prioritaire
  - o Limiter les croisements en définissant des zones d'attente
  - o Prévoir une signalétique facile à comprendre et à visualiser
- Les portes peuvent rester ouvertes pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie et au plan VIGIPIRATE toujours en vigueur.
- Les portes des salles d'activités restent ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des enfants
- Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans le périscolaire et fournir les consignes spécifiques.



### LA GESTION DU TEMPS DES REPAS

#### Dans la salle de restauration du périscolaire

**Pour les enfants de maternelle**, respect de la distance d'un mètre entre les groupes.

**Pour les enfants de primaire**, lorsque la distance d'un mètre n'est pas matériellement possible, il convient de faire déjeuner les enfants d'un même groupe à la même table, en quinconce plutôt qu'en face à face. Une distance d'au moins un mètre est à respecter entre les groupes.

- Les repas seront livrés comme habituellement
- « Les tablées » seront aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'1 mètre entre chaque groupe, lorsque cela est matériellement possible, ou de manière à limiter le brassage des groupes.
- Les animateurs mangeront en respectant le mètre en latéral et en face à face, ou en bout de table en gardant le mètre de distance avec les enfants.
- Respect du protocole de nettoyage et de désinfection
- **En 2 ou 3 services selon le nombre d'enfants**
- **Mise en place des « selfs adaptés »**, service de l'entrée au dessert en même temps.
- Prévoir les modalités d'approvisionnement en eau afin de limiter les déplacements
- Adapter la distribution des couverts et des repas pour limiter les contacts
- Eviter l'utilisation du micro-onde collectif, sinon désinfection après chaque utilisation
- Rappel oral des gestes barrières au début de chaque repas, notamment le fait de ne pas partager ses couverts, nourriture et eau...
- Affichage dans la salle de restauration : règles d'hygiène et gestes barrières.

Les sites n'étant pas en mesure de faire des groupes par classe, mettre une distanciation d'un mètre entre les enfants.

### LA GESTION DES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

#### 1- Activités sportives / extérieurs

- Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre les personnels et les enfants.
- Proscrire les jeux de contact, une liste d'activités possibles sera transmise aux animateurs via l'intranet.
- La mise à disposition d'objets partagés (ballons, jouets,) est permise lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré ou isolation des objets durant 24h avant réutilisation.
- Vérifier que l'accès aux ballons et au matériel sportif n'est pas accessible aux enfants.
- L'accès aux jeux, bancs et espaces collectifs est autorisé si un nettoyage quotidien est effectué.

### 2- Activités culturelles / manuelles

- Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable ou à défaut assurer une désinfection régulière et adaptée
- La mise à disposition d'objets partagés (livres, crayons...) est permise lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré ou isolation des objets **durant 24h** avant réutilisation
- Pour la papeterie, il est conseillé d'individualiser le matériel.
- Privilégier les lectures par les animateurs pour éviter les manipulations de livres
- Adapter les coins lecture en régulant la manipulation des livres par les enfants et en prévoyant des modalités de désinfection adaptées, éviter de se prêter les livres.
- Quelques idées : atelier philo, réalisation de lecture / prix littéraire ... d'autres activités sont proposées sur l'INTRANET

## LA GESTION EN CAS DE COVID

### 1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant

**Les symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...**

- Isolement immédiat de l'enfant avec un masque adapté à l'enfant dans une pièce dédiée, permettant la surveillance dans l'attente de son retour à son domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents / ou représentants légaux pour récupérer l'enfant dans le respect des gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la structure de la procédure à suivre par les parents à savoir :
  - o Eviter les contacts
  - o Consulter un médecin
- Nettoyage approfondi de la pièce où l'enfant était isolé, après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière
- Désinfection des locaux

***L'enfant ne pourra revenir au périscolaire qu'après information des parents de la confirmation ou l'infirmité du cas. A défaut, l'enfant pourra être à nouveau accueilli, après un délai de 7 jours, et en l'absence de symptômes.***

## PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

### → En cas de test positif au COVID – 19

- Informations du PELS, de l'école et de la commune, qui relayeront l'information aux autorités sanitaires
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et des objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

### 2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte

**Les symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...**

- Isolement immédiat avec un masque si le retour à son domicile n'est pas possible dans l'immédiat. Respect impératif des gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la structure de la procédure à suivre à savoir :
  - Eviter les contacts
  - Consulter un médecin
- Nettoyage approfondi de la pièce, après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière

*L'adulte ne pourra revenir au périscolaire qu'après information de la confirmation ou l'infirmité du cas. A défaut, l'adulte pourra à nouveau participer à l'accueil, après un délai de 7 jours, et en l'absence de symptômes.*

### → En cas de test positif au COVID – 19

- Informations du PELS, de l'école et de la commune, qui relayeront l'information aux autorités sanitaires.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et des objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information du personnel et des parents des enfants ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication établi par le PELS.

**Pour un complément d'informations, vous pouvez vous référer à « la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des personnes à contact à risque et des clusters dans les accueils collectifs de mineurs ».**

**De manière précautionneuse vous pouvez appeler le numéro : 09 69 39 89 89**